

Programme Wi-Fi de l'Aide suisse à la montagne

Conditions d'obtention d'un soutien :

- L'établissement est géré de manière privée.
- L'établissement est situé dans les zones de montagne 2, 3, 4 ou en région d'estivage.
- L'établissement est une petite ou très petite entreprise offrant au moins un et au maximum 49 emplois à temps plein.
- Les établissements d'hébergement doivent être classés au maximum 3 étoiles supérieur et disposer de 49 chambres au maximum.
- Il doit déjà exister une facture d'investissement Wi-Fi.
- Les coûts d'investissement doivent s'élever au minimum à 1000 CHF hors TVA.

Les critères détaillés et d'autres informations sur le soutien sont disponibles sur :

www.aidemontagne.ch/fr/demandes/Wi-Fi

Depuis plus que 80 ans, la fondation Aide suisse à la montagne améliore les bases d'existence et les conditions de vie de la population suisse de montagne en contribuant financièrement à des investissements orientés vers l'avenir. Elle lutte ainsi contre le dépeuplement. De plus, le soutien de l'Aide suisse à la montagne multiplie le nombre d'investissements qui créent de la valeur ajoutée et des emplois, en premier lieu localement dans le domaine des Arts et métiers. L'Aide suisse à la montagne est financée exclusivement par des dons et arbore depuis 1953 le label de qualité de la fondation Zewo, qui confirme que les dons sont utilisés efficacement.